

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL**  
**Séance du 02 Septembre 2021**

Convoqués le 26 août 2021

Affiché le 26 août 2021

L'an deux mil vingt-et-un le deux septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

**Étaient présents** : Mmes BESLAND, DASSÉ, GRIHARD, HUBERT, JARDIN, LOUPIL, LOUYER, NEDJAAÏ, PLUMAIL, MM. CHAUVET, COLLIN, HÉDIN, GOUPIL, CAHU, HARAULT

**Était absent/excuse** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mr Olivier HÉDIN

---

**Adjonction à l'ordre du jour** :

**Délibération demande de remboursement des arrhes versées pour la réservation de la salle polyvalente** :

Des contrats de réservation pour la salle polyvalente avaient été signés, mais en raison de la pandémie, ces personnes ont été contraintes et forcées d'annuler leur location.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement des arrhes versées au titre d'une réservation de la salle polyvalente à :

- Une administrée de La Chapelle-au-Riboul d'un montant de **100.00 euros**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder au remboursement.*

**Procès-verbal de la séance du 01/07/2021** :

*Après délibération, le procès-verbal du compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

**ORDRE DU JOUR** :

**1) Présentation de la FD CUMA** :

Monsieur Olivier BENOÎT, chargé de mission à l'ADEME, soumet une présentation de chauffage par énergie renouvelable pour le logement situé 1 place de l'église (bois granulé ou bois déchiqueté).

Estimatif de chauffage électrique : 0.18 € TTC par KW (à ce jour)

Estimatif avec chaudière à bois granulé : 0.064 € TTC par KW (à ce jour).

Différentes aides sont accessibles :

L'ADEME (environ 5 000 euros)

Le Conseil Départemental 10 %

La Dotation Équipement des Territoires Ruraux

Le choix d'installer une chaudière à bois granulé est envisagé du fait que ce soit écologique et que ça favorise l'économie locale (bois issu de France voir de la Région des Pays de la Loire).

*Après délibération le Conseil Municipal avec 13 pour et 2 abstentions les élus autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l'installation d'une chaudière à bois granulé dans le logement situé 1 place de l'église auprès de l'ADEME et du Conseil Départemental).*

**2) Demande de subvention auprès de la Région, plan de relance investissements communaux** :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 20 % des dépenses d'investissement enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 au titre de la relance investissement communal concernant divers investissements communaux ci-après :

Nature des dépenses	Montant H.T.	Montant TTC	RECETTES 20 % SUBVENTION RÉGION
TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RUE DE LA MAIRIE	204 732,24 €	237 055,70 €	40 946,45 €
ACQUISITIONS MATÉRIEL ET TRAVAUX MAIRIE	18 404,81 €	22 085,77 €	3 680,96 €
RÉNOVATION PAVILLONS LOCATIFS	25 839,50 €	28 354,76 €	5 167,90 €
INSTALLATION ET RÉNOVATION VOIRIE	9 675,44 €	11 610,53 €	1 935,09 €
RESTAURATION ÉGLISE	15 720,00 €	18 864,00 €	3 144,00 €
ACQUISITION ET RÉNOVATION ÉCOLE	8 637,59 €	11 551,59 €	1 727,52 €
ACQUISITION MATÉRIEL CANTINE	5 093,60 €	6 116,02 €	1 018,72 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>288 103,18 €</b>	<b>335 638.37 €</b>	<b>57 620,64 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE</b>	<b>230 482,54 EUROS</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région au titre du Pays de la Loire Relance Investissement Communal pour une subvention d'un montant de **57 620.64 euros** soit 20 % de la dépense estimée à **288 103.18 euros relative aux divers investissements communaux**.

### 3) Diagnostic radon :

Monsieur le Maire informe les élus qu'une visite de diagnostic radon a été effectuée dans l'école et dans les locaux de la cantine et de la garderie. Le rapport ADX Expertise en date du 21/06/2021 atteste que les mesures sont inférieures à 300Bq /m2, valeur en dessous de laquelle, les pouvoirs publics considèrent que la situation ne justifie pas d'action corrective particulière. Le prochain contrôle aura lieu à partir du 20/06/2031.

### 4) Devis Entreprise Serge LAMBERT

Monsieur le Maire présente le devis pour le changement du portail cantine-garderie par Serge LAMBERT s'élevant à 2660 € HT.

*Le devis est accepté avec 9 pour et 6 abstentions.*

### 5) Personnel communal :

Monsieur le Maire informe les élus, que suite à la charge de travail due aux mesures sanitaires liées à la COVID 19 et en accord avec les agents en charge du ménage dans les locaux scolaires et périscolaires durant l'été, il va être demandé des devis auprès d'agences de nettoyage afin d'effectuer le grand ménage d'été.

*Les élus émettent un avis favorable avec 14 pour et 1 abstention.*

### 6) Entretien du sentier Gué Marie :

Monsieur le Maire fait part aux élus que l'entretien du sentier Gué Marie est assuré par Mayenne Communauté à raison de 2 passages par an. En cas de conditions météorologiques exceptionnelles, l'agent communal pourra effectuer plusieurs passages afin que le sentier soit constamment entretenu.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le partenariat avec Mayenne Communauté et que les travaux supplémentaires soient effectués par l'employé communal.*

### 7) Achat de terrain :

#### - 1<sup>er</sup> point :

Monsieur le Maire propose aux élus l'achat d'une bande de 5 mètres le long de la résidence de la Source 3 appartenant à un propriétaire de la commune afin d'optimiser la superficie pour la vente des parcelles. Le coût d'acquisition s'élève à 1655 euros (500€ pour le montant du terrain, 200€ de provisions pour les frais de notaire, 55€ de forfait d'éviction et 900€ de frais de bornage). Les élus émettent un avis favorable.

#### - 2<sup>ème</sup> point :

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'achat des parcelles de M.TURCAS (le dossier est en attente des documents notariés).

Monsieur le Maire propose de fixer à 1 € le m<sup>2</sup> la revente du terrain en ajoutant les frais de notaire aux futurs acquéreurs.

*Les élus sont favorables à l'unanimité.*

#### **8) Arrêté de stationnement sur la commune**

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le problème de stationnement sur les trottoirs de la commune. A ce jour, aucun arrêté n'a été pris dans ce sens et ça pose notamment des problèmes aux abords des carrefours. Ce point sera revu ultérieurement en commission voirie.

#### **9) Création d'un groupe de travail sur le projet MAM**

Plusieurs départs à la retraite d'assistantes maternelles sont prévus Il est important de réfléchir à un mode d'accueil pour les jeunes enfants sur la commune. Une administrée, assistante maternelle en MAM à Evron semble intéressée pour créer une MAM sur la commune.

Le groupe de travail sera ainsi composé de Mrs Jérôme HARAULT, Olivier CAHU, Mme Odile NEDJAAÏ ainsi que de citoyennes et de praticiens. Par ailleurs, le Réseau d'Assistantes Maternelles et la CAF seront associés à cette réflexion.

#### **10) Création d'un groupe de travail sur le projet Santé-Médecin**

Depuis le départ du médecin, la commune se retrouve sans praticien.

Par ailleurs, le départ du médecin à JUBLAINS est prévu pour fin mars 2022.

Une réflexion commune va être menée avec la commune de Jublains face à ce problème de désertification médicale. Il est proposé de créer un groupe de travail composé d'élus, d'experts (praticien « nes » et technicien « nes ») et des habitant « es » de la Chapelle-au-Riboul.

Pour la Chapelle-au-Riboul, les élus volontaires sont Messieurs Olivier CAHU, Olivier HEDIN, Laurent CHAUVET et Jérôme HARAULT.

#### **11) Fuite d'eau sur la commune**

- Monsieur Le Maire nous fait part d'un courrier d'un administré concernant une consommation d'eau excessive due à une fuite non décelée entre la maison et une dépendance.

*Au vue de la somme importante engagée vis-à-vis de son locataire, l'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité de ne faire payer ni le propriétaire et ni son locataire.*

- Monsieur Le Maire expose également une fuite d'eau d'un montant de 363.47 € devant la maison d'un administré, cette fuite a eu lieu entre le compteur et la maison. La société en charge des travaux à cette période pour l'installation de nouveaux compteurs d'eau n'a pas utilisé un raccord en cuivre de bonne qualité. Monsieur Le Maire décide de saisir la société pour la réparation de la fuite d'eau mais également prendre en charge le surcoût de la facture pour cet administré.

*Le conseil municipal est favorable au recours auprès de la société en charge des travaux et décide à l'unanimité de ne pas faire payer cette facture à l'administré.*

#### **12) Réflexion sur le repas des aînés**

Il est important de souligner qu'un repas autrefois appelé « repas du CCAS » avait lieu dans la commune mais depuis la crise sanitaire, ce moment convivial n'a pas été reconduit. Des pistes de réflexion sont en cours sur la possibilité de faire un panier repas qui serait offert aux administrés de la commune de plus de 65 ans (cela représente 100 personnes). L'idée de bons d'achats à utiliser dans les commerces de proximité ou un panier local a été évoquée.

Madame Thérèse Plumail relate les faits suivants :

- Les personnes avaient une participation pour le repas. Une large partie de la population de la commune ne venait pas, ne pouvait et ne voulait pas y participer.
- 30 personnes y ont assisté la dernière fois.

Mme Thérèse Plumail se montre défavorable à l'idée car des personnes plus démunies que les retraités auraient besoin d'aide, il existe des personnes isolées. Aurait-on la possibilité de trouver d'autres moyens pour que les administrés vivent ensemble, autres que ce repas ?

*Pour clore le débat, la commission action sociale mènera une réflexion sur le sujet.*

#### **13) Loyers du multiservice**

Le boulanger de la commune a eu un grave accident de la route qui ne lui permet pas de reprendre aujourd'hui son activité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suspendre les loyers à venir pour une période de 2 mois (loyer multiservice d'un montant de 431.37 € et loyer du logement 272.13 € soit un total de 703.50 €). Cette décision pourra être reconduite en fonction de l'évolution de l'état de santé du boulanger.

*Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.*

#### 14) **Travaux en cours**

##### **Travaux salle polyvalente :**

- Achat d'un fourneau 4 feux.

##### **Travaux cantine et école :**

- 2 fours pour la cantine,
- 1 thermos soupe,
- 4 conteneurs isothermes,
- Plusieurs gastro-inox.

##### **Travaux cour de l'école et classe de l'école :**

- Suppression du bac à sable et installation d'un jeu multi-activités extérieur,
- Réfection de la peinture de la classe du cycle 2,
- Installation du tableau électrique du cycle 3.

##### **Achat voirie :**

- Achat de plaque et de numéro de rue.

#### 15) **Questions diverses :**

##### **Petit point finances de la commune:**

<b>Fonctionnement dépenses inscrites au BP</b>	513 000 €	<b>Dépenses réalisées</b>	215 000 €
<b>Investissement dépenses inscrites au BP</b>	667 000 €	<b>Dépenses réalisées</b>	429 000 €

##### **Ressources humaines :**

- Recrutement pour 18 mois d'un Volontaire Territorial en Administration, Mme Elisa LAMI, en qualité de chargée de mission.
- Accueil d'un stagiaire en formation de secrétaire de Mairie jusqu'au mois d'avril 2022, Mme Céline CARAVACA,
- Accueil d'un stagiaire au service technique pendant 2 semaines, Mme Sandrine MORDRET,
- Projet d'accueil d'un Travailleur d'intérêt général.

##### **Référent assainissement SPANC et SYBAMA :**

Pour information, Mr Laurent CHAUVET accepte de se charger de cette mission.

##### **Rencontre avec l'entreprise LAMBERT :**

Nous n'avons pas de logements locatifs équipés disponibles sur la commune pour les salariés de l'entreprise. Dans l'attente de la rénovation du 1 place de la l'église qui devrait permettre de répondre aux besoins cruciaux de petits logements locatifs sur la commune, l'entreprise propose l'installation temporaire de mobil home sur la parcelle de l'entreprise pour répondre à une urgence.

*Le conseil municipal est favorable à un permis temporaire de 2 ans reconductible.*

##### **Locations au logement des jeunes travailleurs :**

Actuellement, les logements tous occupés.

La restauration du 1 place de l'église va permettre de répondre à une demande croissante.

Par ailleurs, une réflexion sur un logement d'accueil d'urgence sur la commune va être menée.

### **Protocole sanitaire au sein de l'école :**

57 élèves ont fait leur rentrée scolaire pour 2021/2022.

Une nouvelle restauration est mise en place avec la cuisine centrale de Jublains afin de favoriser les circuits courts.  
Le protocole sanitaire est identique à celui de juin dernier.

### **Réunion communication :**

Une étude a été faite pour les abonnements téléphoniques afin de regrouper les différents abonnements qui pour l'année 2020 s'élevaient à 6 128.83 euros.

Une étude a été faite au niveau des contrats d'assurance de la commune. Un groupe d'assurance nous a fait une proposition permettant une réduction de 1000€ sur nos contrats dont le montant s'élève aujourd'hui à 5 793.68 euros.

### **Mise à disposition du local Route du Horps Cie Oh ! / Association bricolage**

Une convention sera mise en place pour l'usage des locaux.

### ***Prochain conseil municipal :***

☞ **Jeudi 07 Octobre 2021 à 20h00**

Séance levée à 00h45